

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026 à 18h30 à la MAIRIE

Présents : Mesdames et Messieurs BAYLET, ZACCARI, LATXAGUE, BARTHE, GAUSSET, LANNEBERE, REMAZEILLES, ERRECALDE, STUTZMANN, AMELIN.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs DABBADIE (pouvoir donnée à Madame AMELIN), SCHNEYDER (pouvoir donné à Madame ZACCARI), RECARTE (pouvoir donné à Madame BARTHE) et URRACA (pouvoir donné à Monsieur LANNEBERE),

Absents excusés : Mesdames et Monsieur COUTURE, FLAMENT et MIRAILH

Date de convocation : 20.01.2026

Secrétaire de séance : Elodie ZACCARI

ORDRE DU JOUR :

	OBJET	Décision	DR/R	I	
	0. Désignation du secrétaire de séance				
DCM 2026/01/001	1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15.12.2025	Délibération			
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2026/01/002	2. Convention de participation financière avec l'association CELESTE	Délibération	R		J.BAYLET
DCM 2026/01/003	3. Projet Antennes Relais BOUYGUES et ORANGE	Délibération	R		J.BAYLET
DCM 2026/01/004	4. Création d'emplois permanents	Délibération	R		J.BAYLET
	5. Toilettes publiques – Réflexions du Conseil des Sages		DR		M.REMAZEILLES
	6. Travaux saisonnier - Protocole		R		J.BAYLET
	7. Compte-rendu réunion élus et pompier du 12/01/2026				E. ZACCARI
URBANISME					
DCM 2026/01/005	8. Avis sur 5 ^{ème} PLH Seignanx 2026-2031	Délibération	R		J.BAYLET
VOIRIE					
DCM 2026/01/006	9. SYDEC – Renforcement Route du Mouliot	Délibération	R		A.LATXAGUE
VIE ASSOCIATIVE					
DCM 2026/01/007	10. Course de caisses à savon	Vote	R		M.REMAZEILLES A.LATXAGUE
BATIMENTS-ENVIRONNEMENT					
	11. Photovoltaïques			I	P.GAUSSET
	12. Forêt communale ONF – Etape 2		R	I	J.BAYLET
AFFAIRES SCOLAIRES-ACTION SOCIALE					
	13. Micro-crèche ENNO - Situation			I	J.BAYLET

■ **Désignation du secrétaire de séance :** Madame Zaccari est désignée secrétaire de séance.

DCM 2026/01/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15.12.2025

Après quelques corrections, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUREAU MUNICIPAL

DCM 2026/01/002 – Convention de participation financière avec l'association CELESTE

Monsieur le Maire présente les termes de la convention proposée par l'Association CÉLESTE qui œuvre dans le domaine de la Petite Enfance.

Dans le cadre de la politique Petite Enfance de la Commune et en relation avec les actions menées par l'Association CÉLESTE, la Collectivité de Saint-André-de-Seignanx accepte d'apporter son soutien par le versement d'une participation financière annuelle de fonctionnement :

- Pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance Cobalt :

L'Association percevra la participation fixée s'élevant à 6000€ pour l'équivalent de 0,12 ETP.

Les communes qui utilisent les services de l'Association justifient de leur adhésion par le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration de l'Association, elle est de 5€ pour l'année 2026.

La convention annexée à la délibération est conclue pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ Approuve à l'unanimité les termes de la convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2026 à l'Association CÉLESTE.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention (jointe en annexe)

➤ S'engage à inscrire au budget communal les crédits correspondants.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/01/003 – Projet Antennes Relais BOUYGUES et ORANGE

Les opérateurs Bouygues Telecom et Orange envisagent l'installation d'une antenne relais sur la Commune. Les infrastructures Orange actuellement en service sont situées à une distance importante de Saint-André et ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins de couverture.

Des études devront être réalisées afin de vérifier si les emplacements proposés par la municipalité correspondent aux exigences techniques identifiées.

Deux terrains communaux sont soumis à l'approbation des élus. Ces derniers privilégient le site situé en lisière de forêt, au niveau du terrain « Désert », et expriment également leur souhait que les deux opérateurs mutualisent leurs équipements sur un pylône commun.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 9 CONTRE : 1 (Mme Urraca) ABSTENTION : 4 (Mr et Mme Lannebère, Errecalde, Dabbadie et Amelin)

DCM 2026/01/004 – Création d'emplois permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'emplois non permanents à temps non complet de 8 ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX, catégorie hiérarchique C, en raison d'accroissement saisonnier d'activité dans le service de l'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DOUS PITCHOUNS pour la période du 9 FEVRIER au 20 FEVRIER 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE DE CREER LES EMPLOIS NON PERMANENTS SUIVANTS (en application de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)

GRADE	ACM
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL Catégorie C	8 postes pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité Missions animation et surveillance ▪ Du 09/02/2026 au 13/02/2026 inclus 2 postes = 35h00 ▪ Du 16/02/2026 au 20/02/2026 inclus 1 poste = 39h00 ▪ Du 16/02/2026 au 20/02/2026 inclus 5 postes = 35h00

➤ Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL, emplois de catégorie hiérarchique C,

➤ Le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique** pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois**.

➤ Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Décision :

VOTANT : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Toilettes publiques – Réflexions du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages a engagé une réflexion sur la nécessité de disposer de toilettes publiques, à la suite de retours formulés par certains habitants. Les toilettes situées dans la cour de l'école ne sont en effet pas accessibles pendant le temps scolaire, soit environ 150 jours par an, de 8h30 à 16h30.

Les Sages ont ainsi mené une étude sur ce sujet, incluant des propositions d'emplacements et de solutions techniques :

Première proposition : ouverture des toilettes existantes de la Mosaïque, avec fermeture de l'accès à la salle, et mise en place d'un nettoyage quotidien obligatoire.

Deuxième proposition : installation de toilettes publiques, soit automatiques, soit sèches.

Les élus ont soulevé plusieurs points de vigilance, notamment le coût d'installation, les frais d'entretien annuels, la réalité du besoin exprimé par les habitants, ainsi que les risques potentiels de dégradations en cas d'ouverture des toilettes de la Mosaïque.

En dehors du temps scolaire, il est par ailleurs possible de solliciter la mairie selon ses horaires d'ouverture, ou de se tourner vers les commerçants locaux, tels que le Café Terra.

Plusieurs emplacements ont été proposés par le Conseil des Sages. Les élus considèrent que le secteur d'Andriou apparaît comme le plus pertinent.

Travaux saisonnier - Protocole

Une première candidature spontanée pour un emploi saisonnier a été reçue. Deux postes sont à pourvoir pour la saison estivale : l'un pour le mois de juillet, l'autre pour le mois d'août.

Compte-rendu réunion élus et pompier du 12/01/2026

La caserne de Saint-Martin-de-Seignanx a présenté le bilan de ses activités pour l'année 2025. Les données relatives aux interventions, ventilées par typologie et par commune, ont été détaillées.

Le nombre total d'interventions est en augmentation (+2,5 %), tout comme le volume d'heures de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (+12 %). À Saint-André, le nombre de sorties est en légère diminution (-6,6 %).

La caserne exprime par ailleurs un besoin d'extension de ses locaux afin de permettre le stockage d'un volume plus important de matériel et de véhicules. Le terrain existant offre la possibilité de réaliser ces travaux, et une demande a été déposée auprès des instances départementales compétentes.

URBANISME

DCM 2026/01/005 – Avis sur 5^{ème} PLH Seignanx 2026-2031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L302-2 à L302-4, R302-2 à R302-12 ;

Vu le projet de 5^{ème} Programme Local de l'Habitat du Seignanx 2026-2031, approuvé par délibération communautaire en date du 18 décembre 2025 ;

Considérant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire intercommunal pour 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire et d'assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ;

Considérant les éléments rassemblés pendant la démarche d'élaboration du 5^{ème} PLH lancée en septembre 2024 ;

Considérant le travail de concertation élargi notamment avec l'ensemble des communes, l'État, le SCoT Pays Basque et Seignanx mais aussi les différents acteurs de l'habitat (EPFL, Département, bailleurs sociaux, promoteurs etc...) : une enquête « logement » a été réalisée en octobre 2024 à la fois auprès des habitants mais aussi des entreprises du territoire pour objectiver les difficultés d'accès au logement sur le territoire du Seignanx et enrichir ainsi le diagnostic territorial du 5^{ème} PLH, des rencontres territoriales avec les huit communes, un séminaire évaluatif avec l'ensemble des acteurs destiné à dresser un bilan commun des actions du 4^{ème} PLH 2020-2025, deux comités techniques, deux comités de pilotage, deux séminaires avec les élus, trois ateliers thématiques (foncier, production de logements sociaux et réponses aux besoins spécifiques) rassemblant l'ensemble des partenaires de l'habitat du territoire.

Considérant que ce travail de concertation a abouti à la rédaction d'un diagnostic, à la définition d'orientations stratégiques, d'un programme d'actions qui traduisent les enjeux et objectifs identifiés pour les six prochaines années sur le Seignanx en matière d'habitat. L'approche opérationnelle souhaitée pour ce 5^{ème} PLH a permis également d'identifier sur chacune des communes les fonciers stratégiques prioritaires (41 fonciers répartis sur l'ensemble de la CC du Seignanx sous maîtrise publique ou privée) permettant de développer une nouvelle offre de logements, notamment sociaux sur la période 2026- 2031.

Considérant qu'à l'issue des échanges entre élus et acteurs du territoire, **trois orientations stratégiques** ont été retenues et ont guidé l'écriture du projet habitat 2026-2031 :

- **Transformer l'essai du PLU intercommunal** à travers un projet de développement de l'habitat et sa territorialisation qui se veut :
 - Volontaire, équilibré, partagé par tous avec une ambition de rattrapage des effets de la crise, chaque commune à sa mesure en consolidant l'organisation territoriale du Seignanx, l'armature de l'emploi, de services et de mobilité ;
 - Solidaire avec une ambition de régulation du développement de l'habitat et le maintien de la part de logements sociaux à atteindre à hauteur de 50% de la production de logements ;
 - « Favorable à la transition environnementale » associant sobriété foncière et qualité urbaine.
- **Maîtriser le foncier, produire du logement social pour tous et optimiser le parc de logements existants à travers trois axes stratégiques et opérationnels autour de :**
 - Une politique foncière renforcée pour maîtriser les rythmes et les produits habitat
 - Un soutien réaffirmé à une programme sociale de l'habitat soucieuse de répondre à la diversité des besoins notamment des plus fragiles, de retrouver de la fluidité dans les parcours résidentiels.
 - Une mobilisation et de la rénovation du parc existant pour contribuer pleinement à la satisfaction des besoins.
- **S'organiser et se coordonner avec un PLH pro-actif adossé à une animation renforcée et la mobilisation de tous autour de :**
 - Une gouvernance et une animation consolidée notamment autour du couple commune/CC du Seignanx ;
 - De nouveaux modes de faire en mobilisant toutes les parties prenantes qui concourent à la réussite du projet (habitants, entreprises, promoteurs...)
 - D'une contribution ajustée des communes au projet communautaire.

Le scénario de développement retenu pour ce 5^{ème} PLH s'appuie sur les projections démographiques débattues et validées par le SCoT Pays basque et Seignanx reprises et traduites dans le cadre du projet de PLUi arrêté par délibération du 5 février 2025, à savoir 2890 résidences principales à produire entre 2020 et 2030.

L'objectif de production fixé pour la période 2026-2031 s'appuie sur une estimation de la dynamique démographique de 1,5 % de croissance annuelle moyenne (soit 479 habitants supplémentaires par an d'ici 2030). Pour répondre aux besoins de la population actuelle et future du territoire, ce 5^{ème} PLH prévoit donc un **objectif de production de 2 100 logements** à l'horizon 2031 intégrant un rattrapage du déficit de production identifié sur le 4^{ème} PLH (d'environ 400 logements) **dont 1 050 logements sociaux, soit 50% de la production de logements totale** sur la durée du PLH 5 (630 logements locatifs sociaux et 420 logements en accession sociale à la propriété).

La répartition des objectifs de production 2026-2031 s'établit sur deux secteurs :

- **Le secteur 1**, composé des communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx, **avec un objectif d'environ 1 830 logements à produire (87% de la production du territoire) ;**
- **Le secteur 2**, composé des communes de Biarrotte, Biaudos, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy et Saint-Laurent-de-Gosse, **avec un objectif de plus de 270 logements à produire (soit 13% de la production du territoire).**

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le 5^{ème} PLH du Seignanx s'appuie sur un programme d'actions constitué de 24 actions qui permettront de :

- **Renforcer la politique foncière pour maîtriser le niveau de la charge foncière et des prix des opérations** autour de 6 actions qui visent à : mettre en place une « cellule foncière » (action 1) ; définir les règles de mobilisation du budget communautaire sur le volet foncier du PLH 5 (action 2) ; co-financer des études « flash » de capacité et de faisabilité (action 3) ; réaliser une étude de stratégie foncière en vue du PLH 6 (action 4) ; encourager les acquisitions foncières stratégiques (action 5) et articuler le PLUi avec la stratégie foncière (action 6).
- **Réaffirmer le soutien à la programmation sociale adaptée aux besoins en logements du territoire (isolés, couples, familles, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, publics les plus fragiles, gens du voyage) autour de 7 actions qui visent à :** soutenir la production de logements locatifs sociaux (action 7) et de logements en accession sociale (action 8) ; finaliser la stratégie de développement de l'offre en résidence Habitat Jeunes sur le territoire (action 9) ; réactiver et consolider les partenariats avec les organismes de logement social pour un meilleur accès des jeunes au parc Hlm (action 10) ; poursuivre et suivre les réservations de logements (action 11) et développer l'offre de logements adaptés (action 12) dans le parc social pour les seniors et les personnes en situation de handicap ; articuler le développement de nouvelles places d'insertion et la fluidification des sorties d'hébergement (action 13) ; conforter les modalités de gestion des aires existantes et étudier les besoins en sédentarisation des gens du voyage sur le territoire (action 14).
- **Mobiliser et rénover le parc existant de logements tant privé que social autour de 5 actions qui visent à :** engager la politique intercommunale d'accès et de gestion du parc social pour mieux répondre aux priorités du territoire (action 15) ; poursuivre le soutien à la plateforme du service public de rénovation de l'habitat (action 16) ; développer la captation de logements locatifs dans le parc privé pour les personnes défavorisées ayant un besoin d'accompagnement (action 17) ; évaluer l'opérationnalité et l'efficacité de dispositif de régulation du marché locatif en zone tendue (action 18) ; favoriser la colocation intergénérationnelle dans le parc privé et public (action 19).
- **Consolider une gouvernance et une animation du PLH 5 autour de 4 actions qui visent à :** mettre en place un comité de suivi semestriel du PLH 5 en lien avec les communes (action 20) ; animer le PLH 5 en s'appuyant sur l'observatoire de l'habitat et du foncier (action 21) ; renforcer le dialogue avec des promoteurs/aménageurs pour poser les cadres des valeurs foncières (action 22) ; Animer une démarche de projet (facilitation) avec les entreprises du territoire en vue de créer du logement à destination des salariés en mobilité (action 23) ; soutenir les pratiques et outils d'association des habitants à la production de logements (action 24).

Le budget communautaire total dédié à l'habitat et au logement dans le cadre de la mise en œuvre de ce 5^{ème} PLH est renforcé avec environ 11,5 millions d'euros (9,7 millions d'€ en investissement et 1,7 million d'€ en fonctionnement) sur la période 2026-2031 soit près de 2 millions d'euros par an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce 5^{ème} Programme Local de l'Habitat du Seignanx 2026-2031.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE d'émettre un avis favorable au projet de 5^{ème} Programme Local de l'Habitat du Seignanx 2026-2031.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VOIRIE

DCM 2026/01/006 – SYDEC – Renforcement Route du Mouliot

Monsieur le Maire présente l'étude du SYDEC concernant des travaux au poste de transformation N°2 « BELSUZAN » à Saint-André-de-Seignanx.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

Montant Estimatif TTC

147 486 Euros

TVA pré financée par le Sydec

23 636 Euros

Montant HT 123 850 Euros

Subventions apportées par :

SYDEC

24 770 Euros

CAS FACE

99 080 Euros

Participation Collectivité

NEANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le devis établi par le SYDEC concernant des travaux au poste de transformation N°2 « BELSUZAN » à Saint-André-de-Seignanx.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIE ASSOCIATIVE

DCM 2026/01/007 – Course de caisses à savon

Le Comité des Fêtes prévoit d'organiser une course de caisses à savon à l'occasion des Fêtes d'Eté, le samedi 1er août. Un règlement a été rédigé afin d'encadrer la manifestation.

Le parcours envisagé débiterait au niveau de la Mosaïque, passerait devant la mairie et s'achèverait à l'entrée du lotissement Mayou. Le circuit sera sécurisé par la mise en place de barrières ainsi que de bottes de foin fournies par l'entreprise Duguine.

Un contrôle technique sera effectué avant le départ afin de s'assurer que les véhicules respectent les exigences prévues par le règlement.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BÂTIMENTS - ENVIRONNEMENT

Photovoltaïque

La dernière réunion de validation du projet se tiendra le 11 février, en présence de l'entreprise et du SYDEC. La mise en service devrait intervenir dans la continuité de cette réunion.

Forêt communale ONF – Etape 2

Conformément à la convention signée avec l'ONF, la programmation des travaux forestiers se poursuit pour une deuxième année. L'ONF assure la mise en relation des communes avec les entreprises forestières chargées d'intervenir sur les chantiers.

Les travaux prévus comprennent un dégagement mécanique des plantations ainsi qu'un dépressage des jeunes peuplements.

AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE

Micro-crèche ENNO - Situation

La commune de Saint-André finance deux berceaux au sein de la micro-crèche de Saint-Laurent-de-Gosse. Les communes de Biaudos et de Saint-Laurent-de-Gosse participent également au financement de berceaux afin de répondre aux besoins des familles du territoire.

Des parents ont souhaité rencontrer les élus des communes concernées afin d'exprimer plusieurs difficultés liées à la gestion de la crèche. À ce jour, l'ensemble des agents est en arrêt. Une autre réunion s'est par ailleurs tenue entre les élus, la directrice et le président de l'association gestionnaire de la structure, afin de faire un point sur la situation.

Saint-André-de-Seignanx, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Jean BAYLET



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.

